

La gauche lance la campagne contre l'ouverture dominicale des magasins, soumise au vote le 14 juin. Mais des interprétations juridiques rendent l'issue du scrutin incertaine

Ouverture dominicale: un vote flouté?

MAUDE JAQUET

Commerce ► «Le dimanche, on débranche!» Du moins, c'est ce à quoi aspire la gauche, qui repart au combat contre l'ouverture dominicale des magasins. Hier matin, c'est devant la grande enseigne Manor que syndicats et partis de l'Alternative ont lancé leur campagne en vue du scrutin du 14 juin prochain, où le peuple devra se prononcer sur une nouvelle modification de la Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM). Un objet qui revient avec une certaine obstination sur le tapis: «La droite essaye de nous imposer son projet de société, avec des contreparties indécentes. En matière d'ouverture dominicale, les intérêts des grands patrons et de l'Etat ne coïncident pas du tout avec les intérêts du personnel de vente et de la population en général», a déploré Balmain Badel, le responsable du secteur tertiaire chez Unia.

Il faut dire que ce n'est pas la première fois que se joue ce match au bout du lac. Il y a quasi dix ans, le peuple s'était accordé pour une ouverture limitée à trois dimanches par année – en sus du 31 décembre, également assimilé à un dimanche –, et ce sous réserve de l'existence d'une convention collective de travail (CCT). Une condition que la droite souhaite voir supprimée pour deux occurrences dans l'année, proposition combattue par référendum de la gauche et des syndicats, qui mène au vote à venir. Cette question aurait dû être tranchée à l'automne déjà, si un arrêt du Tribunal fédéral n'avait pas compliqué la donne en estimant que l'ouverture ne pouvait être conditionnée à l'existence d'une CCT – qui de fait peine à se réaliser dans ce secteur d'activités. De quoi



Sur le fond, la gauche ne veut pas d'un assouplissement de l'ouverture des magasins le dimanche, mesure qu'elle juge profondément défavorable au personnel de la vente. KEYSTONE PHOTO-PRÉTEXTE

créer un flou juridique qui persiste aujourd'hui encore.

Conditions de travail éreintantes

Sur le fond, la gauche reste droite dans ses bottes: elle ne veut pas d'un assouplissement de l'ouverture des magasins le dimanche, mesure qu'elle juge profondément défavorable au personnel de la vente. «Le dimanche non travaillé n'est pas un luxe. Une étude de l'université de Berne a mis en évidence le stress, les troubles du sommeil, le risque d'épuisement mais aussi les difficultés familiales et sociales liés au travail du dimanche», pointe du doigt Luca Califano, de Solidarités.

Barbara* est bien placée pour en parler: en dix-sept ans de carrière de vendeuse, elle est passée par une dépression et un burn-out. L'employée dénonce des conditions de travail déjà



«Le dimanche non travaillé n'est pas un luxe»

Luca Califano

éreintantes, avec des horaires à rallonge, des plannings mouvants d'une semaine à l'autre et un salaire qui plafonne à 4290 francs nets par mois – allocations pour enfant comprises. Si le patronat assure que le travail du dimanche sera un choix, l'employée ne voit pas les choses de cet œil: «Dans certains secteurs nous ne sommes pas assez et la pression est déjà forte pour être présent quoi qu'il arrive, y compris en cas de maladie. Le dimanche n'est pas une solution pour nous.»

Et pour les consommateur-ices? «Le réel problème aujourd'hui pour la fréquentation des magasins, c'est le pouvoir d'achat», défend Romain de Sainte Marie, député socialiste. «On ne consommera pas davantage le dimanche si l'argent n'est pas là. L'autre concurrence, c'est la France voisine, et là non plus l'ouverture domi-

nicale ne changera rien car ce sont les prix à la consommation qui motivent ce déplacement.» Et de citer encore le commerce en ligne, incontestable concurrent des enseignes locales, à toute heure du jour et de la nuit.

Souverain pris en otage?

Si la votation du 14 juin s'en tenait là, elle se résumerait assez facilement à un affrontement gauche-droite classique: protection des salarié-es d'un côté, libéralisation du marché de l'autre. C'était sans compter le retournement de situation juridique survenu l'automne passé. En remettant en cause le paquet ficelé «ouverture du dimanche et CCT», le Tribunal fédéral laisse le canton de Genève face à une incertitude. «Depuis cet arrêt, deux interprétations apparaissent possibles. [Soit] l'article 18A LHOM permet une ouverture jusqu'à trois dimanches

par année, sans la condition de l'existence d'une CCT étendue. [Soit] l'article 18A LHOM est devenu entièrement inapplicable, supprimant ainsi toute possibilité d'ouverture le dimanche (à l'exception du 31 décembre)», nous fait savoir le Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE). En somme, «en cas de oui [le 14 juin], la situation est clarifiée. En cas de non, deux interprétations restent possibles jusqu'à ce que la situation ait été clarifiée par les tribunaux», complète le DEE. Un recours lancé par les syndicats sur l'ouverture des magasins lors des fêtes de fin d'année 2025 est par ailleurs encore en cours.

Ce n'est évidemment pas la solution idéale pour un vote populaire. D'ailleurs, le Conseil d'Etat avait suspendu cette votation en octobre, pour laisser le temps à «de nouveaux travaux législatifs». Lesquels n'ont pas été lancés. Il y a tout à parier donc que le résultat du 14 juin, s'il devait être négatif, ne suffise pas à clore la question. «Certains veulent faire croire qu'en votant non à l'ouverture des magasins deux dimanches par an, on validerait en réalité l'ouverture de trois dimanches par année. C'est une prise d'otages collective», tance le président de la Communauté genevoise d'action syndicale, Davide de Filippo.

Un imbroglio tout genevois qui s'inscrit de plus dans un contexte national disputé: pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'étendre le nombre d'ouvertures dominicales possibles de quatre à douze par année – un seuil maximal que les cantons resteraient libres de pondérer. De quoi mettre du vent dans les voiles des velléités d'ouverture de la droite genevoise. |

*prénom d'emprunt

Tour d'horizon des changements en France voisine dès ce 1^{er} mai

Vie pratique Prix du gaz, gros rouleurs, impôts ou encore sécurité bancaire: plusieurs nouveautés entrent en vigueur vendredi.

Découvrez les nouveautés administratives et légales qui entrent en vigueur à compter de vendredi en France. Les Suisses et les frontaliers domiciliés dans l'Hexagone sont aussi concernés.

— Prix du gaz

Au 1^{er} mai 2026, le prix repère du gaz naturel publié par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) progressera en moyenne de 15,4% TTC, passant de 139,12 à 160.54 euros/MWh. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix sur les marchés, liée aux tensions au Moyen-Orient. Elle devrait représenter environ 6,19 euros TTC de plus sur la facture moyenne de mai.

Les foyers dont l'offre est indexée sur ce prix repère seront concernés, contrairement aux clients ayant choisi un contrat à prix fixe.

— Aide aux gros rouleurs

Le gouvernement met en place une aide carburant de 50 euros destinée aux travailleurs modestes qui utilisent leur véhicule au quotidien, soit environ 2,9 millions de personnes. Versée en juin 2026, elle couvrira rétroactivement les mois d'avril, mai et juin.

La demande devra être effectuée sur impots.gouv.fr, via un portail prévu fin mai. Pour en bénéficier, il faudra avoir des revenus inférieurs à la médiane imposable – soit moins de 17'000 euros par an pour une personne seule et moins de 50'000 euros par an pour un couple avec deux enfants – et parcourir au moins 15 km entre son domicile et le travail, ou 8000 km par an pour les métiers itinérants.

Le nouveau code des douanes entrera en vigueur ce 1^{er} mai.

— Permis de conduire

À compter du 4 mai, l'échange d'un permis de conduire européen ou étranger contre un permis français devient payant. Un droit de timbre de 40 euros sera demandé. Cette somme couvrira la fabrication et l'envoi du nouveau titre. Pour les permis européens, l'échange reste obligatoire seulement dans certains cas précis.

— Sécurité bancaire

À partir de mai, les banques pourront s'appuyer sur un fichier national des comptes à risque de fraude, géré par la Banque de France, rapportent «Les Numériques». Avant un virement, elles pourront vérifier si le compte destinataire a déjà été signalé et alerter le client, voire bloquer l'opération. Le dispositif vise à mieux lutter contre les arnaques aux faux RIB (ou IBAN) et aux faux conseillers bancaires.

— Recensement des frontaliers

Comme chaque printemps, certaines communes de Haute-Savoie et de l'Ain recensent les habitants suisses ou binationaux qui exercent leur activité à Genève. Les personnes concernées doivent se déclarer auprès de leur mairie avant le 15 mai, en ligne ou sur place selon les communes.

Cette démarche permet de répartir la Compensation financière genevoise, versée par le

canton de Genève aux collectivités françaises. Les titulaires d'un permis G sont, eux, généralement comptabilisés automatiquement.

— Déclaration de revenus

Les contribuables ont jusqu'à fin mai ou début juin pour remplir leur déclaration de revenus en ligne, selon leur département. La date limite est fixée au 21 mai pour les habitants de l'Ain, puis au 4 juin pour ceux de la Haute-Savoie. Pour la déclaration papier, le dossier devra être déposé au plus tard le 19 mai à minuit, y compris pour les Français vivant à l'étranger.

— Repas à 1 euro pour les étudiants

À partir du 4 mai, le repas à 1 euro sera étendu à tous les étudiants dans les restaurants Crous, et parfois dans leurs cafétérias. Sont concernés les étudiants, apprentis, alternants, doctorants et volontaires en service civique, à condition de disposer d'un compte Izly actif. Le tarif s'appliquera au déjeuner comme au dîner, dans la limite d'un repas par service.

— Douanes

Le nouveau code des douanes entrera en vigueur ce 1^{er} mai, après un chantier de recodification inédit depuis 1948. Selon le gouvernement, cette refonte ne modifiera pas le contenu des règles douanières, mais doit les rendre plus lisibles et plus accessibles. Elle vise à faciliter les démarches des entreprises et des professionnels amenés à s'y référer régulièrement.

Aymeric Dejardin-Verkinder

Des amendes record et des nouveaux services : l'Europe dresse un premier bilan de sa législation censée contrer la domination des Gafam

Entré en vigueur il y a deux ans, le règlement européen sur les marchés numériques (DMA) a favorisé l'émergence d'alternatives aux géants de la tech sur certains services, mais leurs solutions restent tout de même largement dominantes.

Les Echos 30.04.2026



Le DMA a permis l'émergence d'alternatives aux géants du numérique, assure Bruxelles. (Photo Shutterstock)

Par **Mehdi Laghrari**

Publié le 29 avr. 2026 à 18:05

Les félicitations du jury. Deux ans après son entrée en vigueur, la Commission européenne dresse un premier bilan d'étape jugé positif du Digital Markets Act (DMA), le règlement sur les marchés numériques destiné à limiter la domination des Gafam.

« Après deux années d'application, le règlement reste adapté aux besoins et a ouvert de nouvelles perspectives pour les entreprises et les développeurs, tout en offrant aux utilisateurs un plus grand contrôle sur leur expérience et leurs appareils », résume la Commission européenne, dans un rapport publié mardi.

Une vision loin d'être partagée par [la tech américaine](#), principale cible de ces nouvelles dispositions législatives. Par l'intermédiaire de son organisme CCIA Europe, ses acteurs dénoncent un règlement « qui nuit à l'expérience utilisateur quotidienne des Européens » et augmente par ailleurs « les coûts pour les PME qui utilisent les services des grandes plateformes ».

Sanctions financières d'envergure

Le règlement prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires. Et il faut dire que le gendarme européen n'a pas hésité à sortir le bâton financier pour sanctionner très lourdement les grands « gatekeepers » au cours des dernières années.

Le rapport rappelle [l'amende record de 1,84 milliard d'euros infligée à Apple](#), liée à un abus de position dominante sur le marché de la musique en streaming. [De même pour Meta](#), sanctionné à hauteur de 1,2 milliard d'euros pour des transferts de données illégaux.

Au-delà du pécuniaire, ce premier bilan d'étape permet aussi d'évaluer le niveau d'ouverture des marchés numériques. Si les solutions des Gafam restent largement dominantes, le rapport pointe une augmentation significative de la part de marché des navigateurs indépendants, après la mise en place d'une obligation de choix dans les écrans d'accueil.

De même pour le domaine très fermé des « App Stores ». Bruxelles se félicite que des magasins d'applications alternatifs, y compris ceux créés par des PME européennes, aient vu le jour depuis l'entrée en vigueur du [DMA](#). « Cette ouverture à la concurrence des

magasins d'application est à saluer, même si ce ne sont pas forcément des acteurs européens qui en profitent le plus pour le moment », affirme Aymeric Thas-Pinot, responsable produit et technologie au sein d'Orisha.

Vigilance accrue sur le cloud et l'IA

Un point d'amélioration à ajouter aux deux véritables angles morts du règlement : **le cloud et l'IA**. Ces deux secteurs sont désormais au coeur du dialogue réglementaire entre les fournisseurs d'accès et la commission, qui doit évaluer s'ils méritent une extension des dispositions législatives. Car si l'interopérabilité est déjà en vigueur, celle-ci reste en pratique peu appliquée par les Gafam dans le cloud et l'IA.

En revanche, les régulateurs européens excluent à ce stade d'étendre cette ouverture forcée des écosystèmes aux réseaux sociaux. Si des services de messageries alternatifs peuvent désormais s'interconnecter avec WhatsApp et Messenger, le rapport cite des limitations techniques ainsi qu'une demande restreinte pour ne pas imposer d'ouverture forcée des écosystèmes aux plateformes social

« Ils disent se concentrer sur l'intelligence artificielle, mais les réseaux sociaux sont une source cruciale pour cette technologie, explique Jean Cattan, conseiller technique au sein du Future Of Technology Institute (FOTI). L'interopérabilité sur les réseaux sociaux est donc une manière de reprendre le contrôle sur ces plateformes, mais aussi pour permettre à des entreprises européennes de pénétrer ce secteur et d'y innover ».

En coulisses, le dialogue entre les différentes parties prenantes se poursuit, notamment sur ce point précis des réseaux sociaux. « L'examen a mis en évidence un potentiel de changement encore inexploité, et nous continuerons à oeuvrer pour garantir sa mise en oeuvre rigoureuse afin d'ouvrir davantage d'opportunités sur les marchés numériques de l'UE », affirme Henna Virkkunen, vice-présidente en charge de la souveraineté numérique.

Bruxelles accuse Meta de laisser les moins de 13 ans accéder à ses réseaux

Après deux ans d'enquête, la Commission européenne accuse officiellement Meta de violer le règlement sur les services numériques (DSA) en laissant les moins de 13 ans accéder massivement à Facebook et Instagram. Malgré des conditions générales fixant l'âge minimum à 13 ans, Bruxelles juge les mesures de Meta « inefficaces » et dénuées de contrôles réels, l'entreprise se contentant d'une simple autodéclaration de l'âge.

Les conclusions préliminaires de l'enquête estiment qu'environ 10 % à 12 % des enfants de l'Union européenne utilisent ces plateformes, les exposant à des contenus inappropriés et à des risques pour leur bien-être. La Commission reproche également à Meta d'avoir ignoré les preuves scientifiques sur la vulnérabilité des plus jeunes.

Bien que Meta conteste ces accusations et promette de nouvelles mesures d'ordre technologique, le groupe risque une amende pouvant atteindre 6 % de son chiffre d'affaires mondial.

Assurance-chômage : une étape importante franchie sur le dossier coûteux des travailleurs frontaliers

La France et plusieurs pays européens ont obtenu que les travailleurs frontaliers soient indemnisés par leur pays d'emploi. Reste à enrôler la Suisse,

Les Echos 30.04.2026



Un pas important vient d'être franchi sur le coûteux dossier de l'indemnisation chômage des travailleurs frontaliers. (Photo AFP)

Par **Leïla de Comarmond, Alain Ruello**

Publié le 30 avr. 2026 à 06:05

Patience et longueur de temps... Après dix ans de lobbying, la France, aidée de l'Allemagne, l'Espagne ou encore de l'Italie, a franchi un pas important sur le très coûteux dossier de l'indemnisation chômage des travailleurs frontaliers. Un pas important,

puisque ce sera désormais au pays de dernier emploi de les indemniser, mais qui ne signifie pas encore la fin de l'histoire : il faut désormais que la Suisse, principale source de déficit pour l'Unédic sur ce dossier, rallie l'accord trouvé à Bruxelles.

Les Etats membres ont donné leur aval à une révision du règlement européen (numéro 883) sur la coordination des systèmes de Sécurité sociale avec 21 voix pour, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark et la Pologne votant contre, tandis que l'Autriche s'est abstenue et la Hongrie a réservé sa position. Il en fallait 15 pour obtenir la majorité qualifiée requise.

Adoption définitive mi-juillet

« Une telle majorité sur un dossier aussi clivant, c'est du jamais vu », se félicitait-on dans l'entourage du ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, qui a mouillé sa chemise pour faire basculer les opposants. Le texte sera ensuite examiné en commission au Parlement européen la semaine prochaine, par le Conseil des ministres ensuite avant un retour au Parlement en séance plénière en juin. La présidence chypriote s'est fixée mi-juillet comme objectif pour l'adoption définitive.

Le dossier est sur la table au moins depuis 2017. Le problème vient du fait qu'un résident français travaillant dans un pays limitrophe cotise dans ce dernier mais, s'il perd son emploi, doit être indemnisé aux conditions nationales. L'Unédic perçoit bien une compensation du pays de travail mais elle est loin de couvrir les indemnisations versées. Ce, d'autant plus que les intéressés perçoivent une allocation nettement plus élevée que la moyenne de tous les allocataires, du fait de salaires perdus supérieurs.

43.400 frontaliers indemnisés en 2024

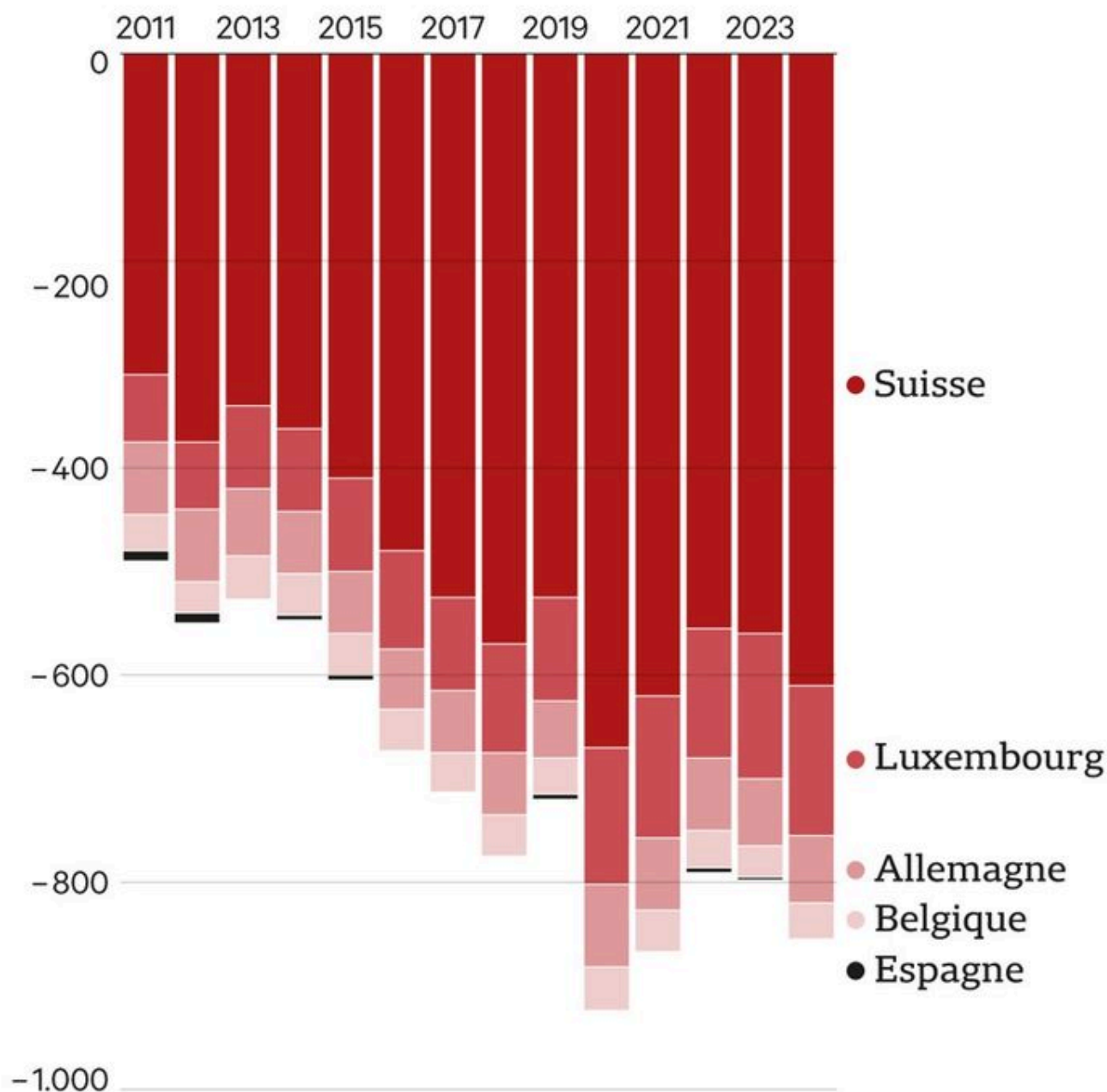
En 2024, derniers chiffres disponibles, ce sont ainsi 43.400 travailleurs frontaliers qui ont été indemnisés en France, 6 % de plus en un an. Ceux qui ont perdu un emploi en Suisse

représentent les deux tiers et sont à l'origine de l'essentiel de la croissance constatée. Suivent dans le trio de tête, le Luxembourg (8.800) et l'Allemagne (3.500).

Toutes ces personnes ont perçu 1,1 milliard d'allocations cette année-là, un montant qui a fortement progressé depuis 2011, principalement du fait des frontaliers qui ont perdu un emploi en Suisse et au Luxembourg. Las. Avec seulement 270 millions d'euros de compensations, le régime français a dû encaisser un déficit de 860 millions, dont 614 millions et 143 millions pour ces deux pays respectivement.

Le déficit annuel du régime des transfrontaliers

En millions d'euros

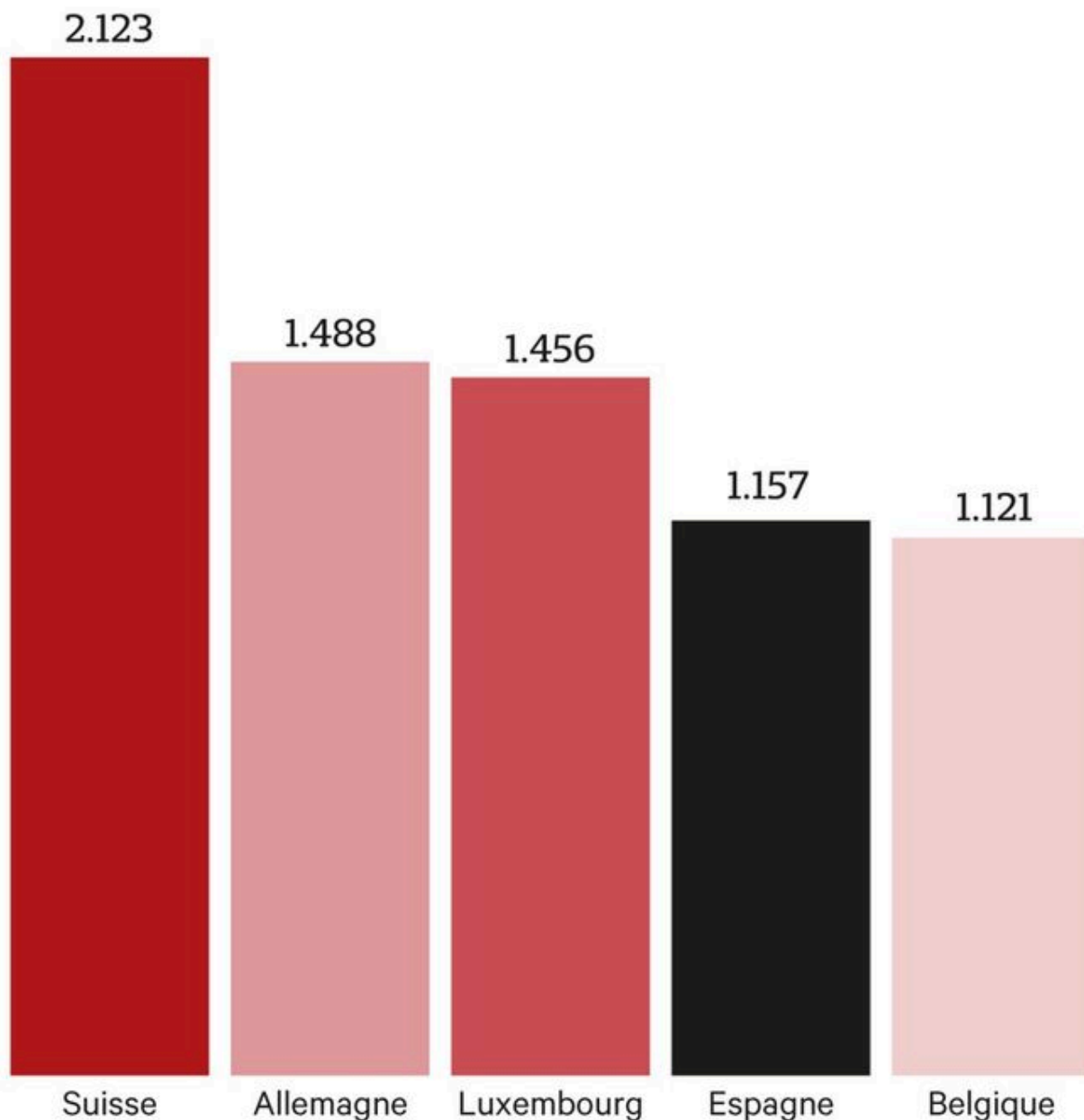


« LES ECHOS » / SOURCE : UNÉDIC

« Depuis 2011, ces déficits annuels ont généré pour l'Assurance-chômage un important surcoût cumulé, qui atteint 9,9 milliards en 2024. Un montant à mettre en regard de l'endettement de l'Unédic, qui s'élève à 59,4 milliards fin 2024 », toujours selon l'Unédic.

Les allocataires transfrontaliers : le montant mensuel d'indemnisation

En euros, en 2024



« LES ECHOS » / SOURCE : UNÉDIC

Des négociations bilatérales

Avec le nouveau règlement, la charge reviendra donc au pays de travail, à condition que le frontalier y ait cotisé au moins 22 semaines plus, le cas échéant, un reliquat qu'imposerait la réglementation locale. Ce même frontalier pourra choisir de s'inscrire

auprès de France Travail qui contrôlera sa recherche d'emploi et en rendra compte à son équivalent dans le pays d'emploi. Ce dernier le « récupérera » s'il n'en trouve pas passé six mois.

Avec cet accord, l'Unédic peut espérer combler une partie de son déficit. Sauf qu'il va falloir encore patienter. D'une part parce que le Luxembourg a négocié un sursis de trois ans sur une partie de l'accord après les deux ans pour le rendre pleinement applicable. Plus, « si nécessaire », deux années sur notification à la Commission. Ces délais porteront sur des points très ciblés, relativise-t-on au ministère du Travail.

Reste, surtout, à enrôler la Suisse. Le pays a deux ans pour appliquer le nouveau règlement, comme il est tenu de le faire. Des négociations bilatérales doivent donc s'engager entre Paris et Genève qui pourrait bien s'inspirer du Luxembourg pour jouer la montre.

Leïla de Comarmond et Alain Ruello



A la gare de Berne. La crainte de la saturation des infrastructures pourrait peser dans la balance lors du vote. (7 MARS 2023/GAETAN BALLY/KEYSTONE)

«Pas de Suisse à 10 millions!»: la base PLR penche vers l'UDC

VOTATION L'UDC et son initiative pour freiner la croissance démographique sortiraient gagnantes le 14 juin, selon un premier sondage de Tamedia. Un signal d'alarme pour les milieux économiques. Certains pressent le PLR de réagir, sa base pouvant être tentée par l'initiative

FANNY SCUDERI, BERNE

«Un signal d'alarme très fort», selon les milieux économiques: le premier sondage de Tamedia (29 avril) donne l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» de l'Union démocratique du centre gagnante (52% de oui, 46% de non). Un score néanmoins appelé à évoluer.

Si la base UDC suit son parti, celle du Parti libéral-radical soutient aussi le texte (54% contre 42%), de quoi surprendre Nadine Gobet, conseillère nationale PLR. La Fribourgeoise dirige également la Fédération patronale et économique. Dans les pas perdus à Berne, elle fait part de son inquiétude face à ces résultats. «C'est un signal que l'on doit se mobiliser pour expliquer à notre électorat les enjeux dans tous les domaines de la vie et faire de la vulgarisation», réagit-elle. Les sections cantonales du PLR prennent peu à peu position. Neuf d'entre elles déjà appellent au rejet de l'initiative et cela pourrait avoir un effet sur la base.

Un problème de communication au PLR?

«La campagne vient de commencer, relève Nadine Gobet. L'enjeu est d'expliquer à chacun les conséquences d'un «oui»: avec la fin des accords bilatéraux, les employeurs n'auront plus accès à de la main-d'œuvre suffisante pour compléter la main-d'œuvre locale. Il y aura moins de cotisants à l'AVS, moins de soi-

gnants, moins de personnel dans un EMS, donc une moins bonne prise en charge.» Elle souligne qu'en cas de dénonciation des Accords de Schengen, «nous n'aurons plus accès aux bases de données européennes, pourtant essentielles au travail des forces de l'ordre. La sécurité de la population ne serait plus assurée.»

De son côté, Philippe Miauton, directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, reste confiant. «Nous savions, dès le départ, qu'une large partie de la population ressent la saturation des infrastructures. C'est le

«Il y aura moins de cotisants à l'AVS, moins de soignants, moins de personnel dans un EMS, donc une moins bonne prise en charge»

NADINE GOBET, CONSEILLÈRE NATIONALE (PLR/FR)

début de la campagne et nous devons continuer à informer les électeurs sur les conséquences négatives pour l'économie et l'emploi.» Quant aux votants libéraux-radicaux séduits par le texte, là aussi Philippe Miauton, également député PLR au Grand Conseil vaudois, se montre pragmatique: «Le PLR, en tant que leader de la campagne, est le mieux placé pour parler à sa base.»

Dans un tout autre registre, Ivan Slatkine, président de la Fédération des entreprises romandes – Genève, se montre encore plus inquiet. «Ses pro-

pos sont extrêmement simplistes. Il faut faire une campagne pédagogique, montrer les implications derrière. Ce sondage renforce notre conviction qu'il faut battre le fer et mener la campagne.»

Il s'inquiète que la base du PLR, «qui mène la campagne», puisse être séduite. «Cela indique que ce parti a un problème de communication. Cela signifie-t-il que certains PLR n'ont pas le courage de tenir leur ligne libérale? A un an des élections fédérales, c'est alarmant.» Il perçoit un clivage géographique. Selon le sondage, la Suisse romande rejeterait du bout des lèvres le texte (à 50%), la Suisse alémanique et le Tessin l'accepteraient par 54 et 53%. «Du côté de la Suisse romande, j'ai le sentiment que le PLR et les milieux économiques travaillent de manière coordonnée. Mais de l'autre côté de la Sarine, quelque chose cloche. Les partis politiques doivent reprendre les choses en main et s'engager.»

«C'est le début de la campagne»

Vice-président du PLR Suisse, le conseiller national Cyril Aellen n'est pas surpris par l'attrait de ses sympathisants pour l'initiative: «Notre électorat subit aussi les conséquences de la croissance démographique en matière de logement, par exemple. La base du PLR est aussi populaire. La surcharge des infrastructures est une réalité qui touche durement la population. La balayer ne sert à rien.»

Pour autant, les dés ne sont pas jetés: «C'est le début de la campagne. Si on est libéral, attaché à la sécurité de notre pays, il faut s'engager fermement contre l'initiative et défendre nos solutions pour répondre aux inquiétudes des votants et démontrer les dangers de cette initiative», insiste le Genevois. Verdict le 14 juin. ■

Der deutsche Tanktourismus hat sich verdreifacht

Seit dem Ausbruch des Iran-Kriegs wirkt das günstigere Schweizer Benzin wie ein Magnet

FLORIAN SELIGER

Deutsche Autofahrer stöhnen dieser Tage über die Benzinpreise. In der Schweiz hingegen hält sich das Klagen in Grenzen. Hierzulande sind die Benzinpreise seit dem Ausbruch des Iran-Kriegs nur um 18 Rappen gestiegen, in Deutschland waren es hingegen umgerechnet 31 Rappen.

Es verwundert daher nicht, dass viele Deutsche über die Grenze fahren, um beim südlichen Nachbarn günstiger zu tanken. In welchem Ausmass dies geschieht, zeigt eine Analyse von Kredit-, Debit- und Mobile-Zahlungen an Schweizer Tankstellen: Gemäss den Daten haben ausländische Kunden unmittelbar nach Ausbruch des Iran-Kriegs mehr als dreimal so viel Geld an Tankstellen im schweizerisch-deutschen Grenzgebiet ausgegeben wie im Januar. Im März stieg der Umsatz mit dieser Kundengruppe an manchen Tagen noch stärker.

Nicht viel weiter als 5 Kilometer

Das Grenzgebiet umfasst alle Tankstellen, die bis zu fünf Kilometer von der Grenze zu Deutschland entfernt sind. Die Plattform «Monitoring Consumption Switzerland» der Universität St. Gallen hat die Daten für die NZZ ausgewertet. 5 bis 15 Kilometer von der Grenze entfernt ist ebenfalls ein deutlicher Anstieg ausländischer Zahlungen zu sehen. Allerdings setzte der Effekt hier erst im Verlauf des März ein. Am Ostermontag verdreifachten sich die Umsätze kurzzeitig auch dort. Dabei dürfte es sich aber nicht um klassische Tanktouristen handeln, sondern um Osterreisende, die auf der Rückfahrt den Tank gefüllt haben.

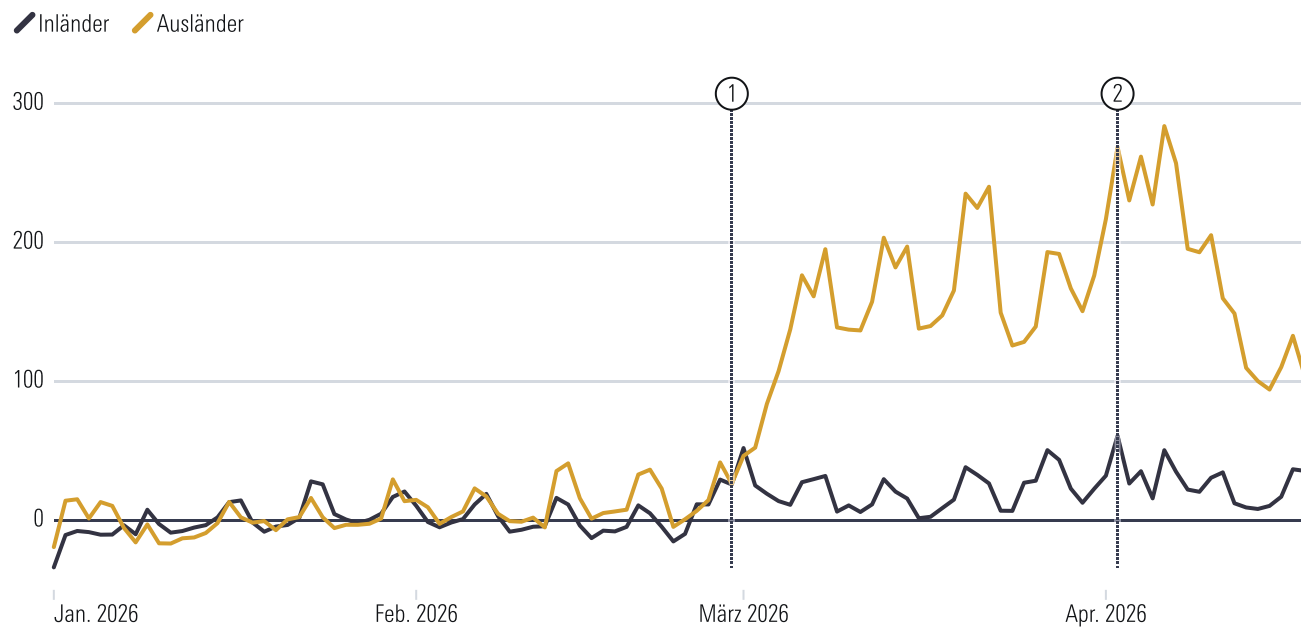
Noch weiter im Schweizer Inland zeigt sich keine deutliche Abweichung gegenüber dem Jahresbeginn. Über Ostern gaben ausländische Touristen zwar deutlich mehr an Schweizer Tankstellen aus – das spiegelt aber den höheren Reiseverkehr, nicht den Tanktourismus.

Die Ersparnis ist klein

Die Daten zeigen aber auch: Nach Ostern sind die Umsätze im unmittelbaren Grenzgebiet mit deutschen Kunden wieder deutlich gesunken. Zuletzt waren sie nur noch ungefähr doppelt so hoch wie im Januar. Möglicherweise

Die Käufe von Treibstoff an Schweizer Tankstellen in Grenznähe haben stark zugenommen

Transaktionsvolumen (Kredit-, Debit- und Mobile-Zahlungen) an Schweizer Tankstellen, Veränderung gegenüber Januar 2026, in Prozent



① Beginn des Iran-Kriegs ② Ostern

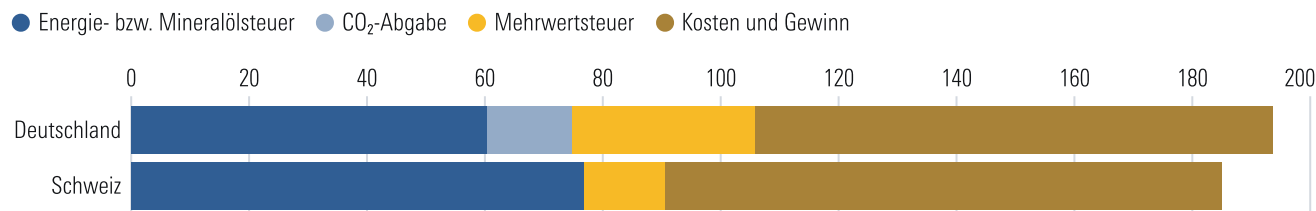
Entfernung der Tankstellen: 0 bis 5 km von der deutschen Grenze.

QUELLE: MONITORING CONSUMPTION SWITZERLAND

NZZ

In Deutschland verdient der Staat kräftig mit

Steuern und Abgaben auf Benzin (Bleifrei 95 beziehungsweise E10), in Rappen



Die Kosten beinhalten Vertriebs-, Beschaffungs- und Frachtkosten. Stand: 27. April 2026

QUELLEN: ADAC, TCS, EIGENE BERECHNUNGEN

NZZ / fsl.

empfinden manche deutsche Autofahrer die Fahrt in die Schweiz und die Warterei im Stau und an der Tankstelle als zu mühsam.

Dazu kommt: Die Ersparnis ist im Schnitt gering. Der Preisunterschied beim jeweils günstigsten Benzin beträgt derzeit umgerechnet nur rund 8 Rappen beziehungsweise 9 Cent pro Liter. Bei einem 40-Liter-Tank sind das gerade

einmal 3 Euro 70. Selbst Anfang April, als der Preisunterschied zwischen deutschen und Schweizer Tankstellen am grössten war, sparten deutsche Autofahrer so höchstens 5 Euro 50.

Diese Rechnung basiert auf Durchschnittspreisen. Da die Preise regional und an einzelnen Tankstellen abweichen können, kann der Unterschied grösser oder kleiner sein.

Sowohl in Deutschland als auch in der Schweiz machen die Steuern einen grossen Teil des Benzinpreises aus. In Deutschland gehen mehr als 50 Prozent an den Staat, in der Schweiz ist es knapp weniger als die Hälfte. Ein wichtiger Unterschied ist, dass die Schweiz auf Benzin keine direkte CO₂-Abgabe erhebt. Die Klimakosten sind hierzulande stattdessen indirekt im Ben-

zinpreis enthalten. Ausserdem ist die Mehrwertsteuer in Deutschland mehr als doppelt so hoch wie in der Schweiz.

In Polen ist es am billigsten

Die Schweiz ist nicht das einzige europäische Land mit günstigerem Benzin als Deutschland. Teurer als in Deutschland ist es nur in den Niederlanden und in Dänemark: Ein Liter Super 95 kostet dort 2 Euro 28 beziehungsweise 2 Euro 22.

Besonders preiswert ist die Schweiz mit 1 Franken 85 (umgerechnet 2 Euro 3) allerdings auch nicht. In Frankreich ist das Benzin fast genauso teuer. Wer wirklich preiswert tanken will, muss nach Polen fahren. Dort kostet ein Liter nur 1 Euro 41. Günstig ist es auch in Tschechien mit 1 Euro 67 und in Österreich mit 1 Euro 69.

Wer an der östlichen deutschen Grenze wohnt, profitiert also deutlich mehr, wenn er im Ausland tanken geht. Laut dem deutschen Automobilclub ADAC führte der deutsche Tanktourismus in Tschechien bereits zu langen Warteschlangen an den Zapfsäulen. Im März ging einigen polnischen Städten das Benzin aus, da deutsche Fahrer die Tankstellen im Grenzgebiet leer gekauft hatten.

Berlin will Autofahrer entlasten

Die deutsche Bundesregierung will die Autofahrer nun entlasten. Sie hat einen Gesetzentwurf eingebracht, der die Energiesteuer auf Diesel und Benzin um je 14,04 Cent pro Liter senkt. Bundestag und Bundesrat haben bereits zugestimmt. Damit sinkt auch der Mehrwertsteueranteil am Tankstellenpreis. Der heutige Preis von 2 Euro 10 pro Liter würde auf 1 Euro 93 fallen.

Benzin wäre dann in Deutschland günstiger als in der Schweiz. Der Anreiz für Tanktouristen, in die Schweiz zu fahren, entfiel. Gegenüber den östlichen Nachbarländern bliebe deutsches Benzin aber teurer. Der Tankrabatt soll allerdings nur vom 1. Mai bis 30. Juni gelten. Wie stark die Preise danach steigen, ist offen. Experten gehen davon aus, dass die Treibstoffpreise bis mindestens Ende des Jahres hoch bleiben werden.

Monitoring Consumption Switzerland wird unterstützt von dem Zahlungsdienstleister Worldline.

L'Europe se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète

CLIMAT Une année particulièrement sèche, des températures souvent inédites, des inondations, des incendies comme jamais et des glaciers toujours en perdition. Le bilan de l'année 2025 ressemble aux précédents: le Vieux-Continent doit accentuer ses efforts pour préserver le climat et se préparer à des lendemains difficiles

DENIS DELBECQ

Le climat du Vieux-Continent n'échappe pas à la règle: son réchauffement se poursuit à un rythme record, deux fois celui de la planète. Copernicus, le service climatique de l'Union européenne (C3S), et l'Organisation météorologique mondiale publient ce 28 avril le bilan climatique 2025 en Europe. Avec son lot de canicules, de sécheresses, d'inondations et de tempêtes, mais aussi une fonte toujours spectaculaire des glaces, du Caucase jusqu'au Groenland, en passant par les Alpes.

À l'échelle du globe, l'année 2025 est la troisième plus chaude depuis le début des observations avec une moyenne globale de température supérieure de 1,4 °C à ce qu'elle était avant le début de l'ère industrielle. A tel point que le seuil de 1,5 °C évoqué dans l'Accord de Paris de 2015 pourrait être dépassé d'ici à la fin de cette décennie, dix ans avant les prévisions de l'époque, rappellent les auteurs du rapport européen en préambule.

L'Europe est le continent qui se réchauffe le plus sur notre planète, avec une température moyenne, sur les cinq dernières années, qui

affiche une hausse de 2,5 °C depuis le milieu du XIXe siècle, plus marquée en hiver et moindre au printemps. Le double de la moyenne globale. Pas moins de 95% des territoires européens ont connu des températures supérieures à la moyenne (1991-2020) l'an dernier. Une moyenne réévaluée à la hausse tous les dix ans, il convient de le rappeler.

Nombreux facteurs explicatifs

«Plusieurs facteurs expliquent l'ampleur du réchauffement en Europe, a expliqué Samantha Burgess, directrice du C3S, lors d'une conférence de presse. Notamment des modifications dans la circulation atmosphérique, une moindre pollution de l'air, la réduction de la couverture neigeuse et la proximité de l'Arctique.»

L'évolution connaît une nette disparité géographique, avec l'est, le sud-est et une partie du centre de l'Europe (dont les Alpes), où la température grimpe le plus vite (0,5 °C à 1 °C par décennie) depuis trente ans. L'Islande connaît une évolution plus lente (0,2 °C par décennie à l'ouest, le double à l'est), parce qu'elle est sous l'in-

fluence d'une «bulle froide» située dans le nord de l'Atlantique. Un phénomène encore mal expliqué, qui pourrait résulter de la fonte importante des glaces au Groenland et/ou d'un affaiblissement de la circulation méridienne atlantique de retournement (AMOC), ce courant marin qui ramène de la chaleur des tropiques vers les hautes latitudes.

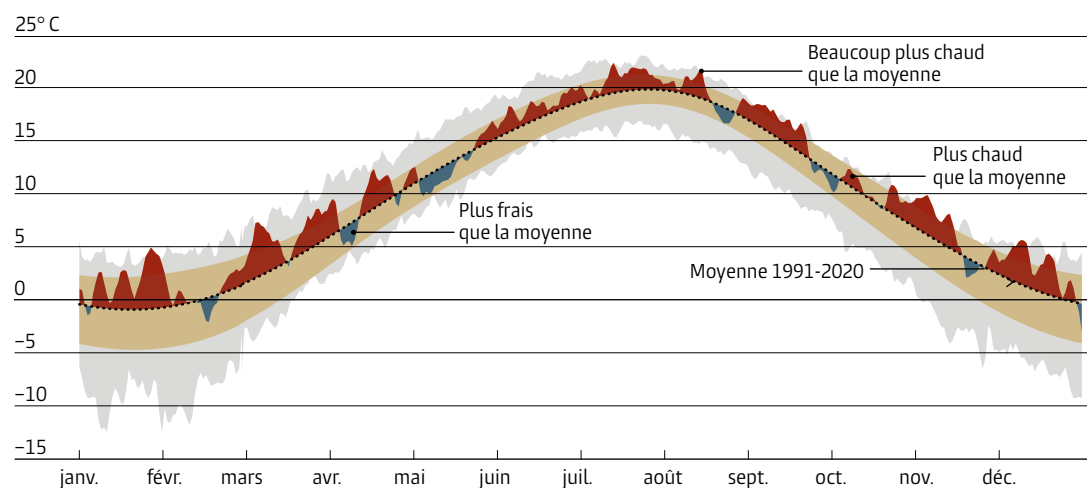
Pas moins de 95% des territoires européens ont connu des températures supérieures à la moyenne (1991-2020) l'an dernier

L'Arctique européen connaît lui aussi la surchauffe, avec une tendance à la hausse évaluée entre 1,5 °C et 2 °C par décennie depuis trente ans. Notamment par la baisse de couverture neigeuse et la réduction de la banquise en été qui diminuent l'albédo, la réflexion d'énergie solaire vers l'espace.

De fortes sécheresses et canicules ont touché de nombreux pays, jusqu'au-delà du cercle polaire arctique. La Fennoscandie

DE NOMBREUX RECORDS BATTUS SUR LE CONTINENT

Températures en Europe en 2025 dans le contexte de tous les relevés effectués depuis 1950



La bande beige qui entoure la moyenne représente 80% des températures relevées depuis 1950. Elle correspond au 10e et 90e percentile de la moyenne 1991-2020. La région gris clair représente l'ensemble des relevés de température depuis 1950.

Graphique: D. Delbecq - Le Temps | Sources: KNMI/C3S/ECMWF

(Norvège, Suède, Finlande) a ainsi connu une vague de chaleur inédite, vingt et un jours en juillet, avec des températures frôlant les 35 °C en Norvège. Plus au sud, les températures ont dépassé 45 °C en Espagne, 42 °C en France et atteint 50 °C en Turquie, une première. Les eaux européennes n'échappent pas à la canicule: «98% des mers ont connu des vagues de chaleur

de précipitations, avec des minimums record observés au Benelux, autour de la mer Noire, à l'ouest de la Turquie.

Le nord-ouest et le centre de l'Europe ont connu leur année la plus sèche depuis 1979, avec un déficit plus marqué au printemps.

Conséquence logique de températures élevées et de précipitations faibles, les incendies se sont multipliés, notamment en Espagne, au Portugal et même en Grande-Bretagne, qui a connu des feux dès le mois de février... Ces trois pays ont connu un record de superficies brûlées depuis vingt-trois ans. En Grèce, on a dénombré jusqu'à 50 départs d'incendie sur une période de vingt-quatre heures.

Seule (relative) bonne nouvelle, le climat européen a connu des ciels moins nuageux et une durée d'ensoleillement légèrement supérieure à la moyenne (5%). La France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suisse et une partie de la Pologne ont ainsi vu leur potentiel de production d'électricité solaire grimper de 6 à 10%. Mais cela s'est traduit, dans la plupart de ces pays, par une baisse du potentiel éolien. En revanche, le déficit de précipitations a engendré une baisse du

débit dans 70% des cours d'eau, qui a pesé sur la production hydroélectrique. Au final, la production solaire et éolienne a contribué à 30,5% de l'électricité du continent, soit plus que les combustibles fossiles (27,5%). Près de la moitié de l'électricité européenne est désormais produite par l'ensemble des énergies renouvelables.

Une contribution accrue à l'élévation des mers

Pour achever ce sombre tableau, pointons l'ampleur des pertes, chaque année répétées, des glaciers européens. Conséquence logique du réchauffement particulièrement rapide de la région arctique, ce sont les glaces au nord du continent qui chutent le plus vite, à l'exception de l'Islande, pour les raisons évoquées précédemment. Le Groenland, plus grande réserve d'eau gelée de l'hémisphère Nord, a perdu à lui seul, l'an dernier, 139 milliards de tonnes de glace – entre son cœur et sa périphérie. C'est 1,5 fois ce qui reste dans les glaciers alpins. Depuis 2002, selon la NASA, la réduction de la calotte glaciaire du Groenland a fait grimper le niveau des océans de plus de 18 millimètres. Vertigineux. ■

Mieten steigen langsamer, aber die Knappheit bleibt

Im europäischen Vergleich ist die Schweiz teuer, aber keine Ausnahme

ANDREA MARTEL

Die Schweiz hat eine Phase stark steigender Mieten hinter sich. Ab Herbst 2022 zogen die Preise deutlich an. Neu ausgeschriebene Wohnungen verteuerten sich im Jahresvergleich um 4 bis 5 Prozent. Zuvor war es im Jahresvergleich jeweils nur etwa 1 Prozent. Ab 2024 erfassten die Aufschläge auch bestehende Mietverhältnisse.

Inzwischen flacht die Entwicklung ab. Bereits 2025 fiel der Anstieg deutlich geringer aus, wie Auswertungen des Immobilienberatungsunternehmens Wüest Partner (WP) zeigen. Die Angebotsmieten legten noch um 1,3 Prozent zu, die Bestandesmieten um 0,4 Prozent. Für 2026 deutet sich eine weitere Beruhigung an. WP erwartet bei den Angebotsmieten einen Anstieg von rund 1 Prozent, bei bestehenden Mietverhältnissen sogar einen Rückgang um 0,8 Prozent.

Nachfrage verliert an Dynamik

Hinter dieser Entwicklung stehen vor allem konjunkturelle und geldpolitische Faktoren. Nach den Zinserhöhungen in den Jahren 2022 und 2023 senkte die Schweizerische Nationalbank den Leitzins wieder auf null. In der Folge ging auch der hypothekarische Referenzzinssatz zurück, der für die Anpassung von Bestandesmieten massgeblich ist. Gleichzeitig blieb die Inflation sehr tief. Beides eröffnet vielen Mietern die Möglichkeit, eine Senkung ihrer Miete zu verlangen.

Bei den neu ausgeschriebenen Wohnungen bestimmt hingegen die Marktlage den Preis. Derzeit verliert die Nachfrage an Dynamik. Die Konjunktur kühlt sich ab, das Beschäftigungswachstum bleibt verhalten, und auch die Zuwanderung nimmt langsamer zu. Das dämpft den Bedarf an zusätzlichem Wohnraum. Zudem kaufen aufgrund der niedrigen Zinsen wieder mehr Menschen Wohneigentum.

Trotz dieser Abkühlung entspannt sich der Markt nicht grundlegend. Der zentrale Grund liegt auf der Angebotsseite. Es wird zu wenig gebaut. Zudem entstehen neue Wohnungen heute meist im bestehenden Siedlungsgebiet. Gebäude werden ersetzt oder aufgestockt. Das entspricht den Zielen der Raumplanung, reduziert aber den effektiven Zuwachs an Wohnraum. Denn bevor neue Wohnungen entstehen, gehen oft zuerst bestehende verloren.

Der entscheidende Indikator ist der Nettowohnungszugang, also die Zahl zusätzlicher Wohnungen nach Abzug der abgebrochenen Einheiten. Dieser Wert lag 2025 gemäss Berechnungen von Wüest Partner bei rund 32 200 Wohnungen. Das reicht nicht aus, um die zusätzliche Nachfrage zu decken. Die Bevölkerung der Schweiz wuchs im gleichen Jahr gemäss dem Bundesamt für Statistik um rund 73 300 Personen. Bei einer durchschnittlichen Haushaltsgrösse von 2,18 Personen entspricht dies einem Bedarf von etwa 33 600 zusätzlichen Wohnungen. Der Wohnungsbau hält mit dem Bevölkerungswachstum also nicht Schritt, und das seit mehreren Jahren.

Die Folge ist ein ausgetrockneter Markt. Die Zahl der leerstehenden Wohnungen ist seit 2021 landesweit von 1,5 Prozent auf gerade noch 1 Prozent gesunken. Natürlich müssen Wohnungen nicht offiziell leer stehen, damit Umzüge stattfinden können. Aber ein gewisser Leerstand ist als Puffer notwendig, und 1 Prozent ist dafür sehr knapp. In Zürich ist diese Situation noch ausgeprägter: Im Kanton liegt die Leerstandsquote bei 0,48 Prozent, in der Stadt bei 0,1 Prozent.

Obwohl die Mieten nicht mehr so stark steigen, ist es immer noch schwierig, eine Wohnung zu finden. Zudem öffnet sich die Preisschere zwischen bestehenden Mietverträgen und neu ausgeschriebenen Wohnungen. Angebotsmieten liegen heute im Schnitt um rund 10 Prozent über den Bestandesmieten, wie WP ausweist. Im Jahr 2022 hatte die Differenz noch bei 4,3 Prozent gelegen.

In den angespannteren Märkten des Landes ist der Unterschied sogar noch grösser: In Genf bezahlen Neumieten im Schnitt 50 Prozent mehr als Altmieten, in Zürich beträgt der Unterschied 20 Prozent. Wer umzieht, zahlt also spürbar höhere Mieten.

Gläserne Decke scheint erreicht

Das benachteiligt vor allem junge Menschen. Einerseits verfügen sie zu Beginn des Berufslebens meist über tiefere Einkommen. Andererseits sind sie mit deutlich höheren Mieten konfrontiert als langjährige Mieter. Dies trägt unter anderem dazu bei, dass der Auszug aus dem Elternhaus, insbesondere bei jungen Alleinstehenden, später erfolgt.

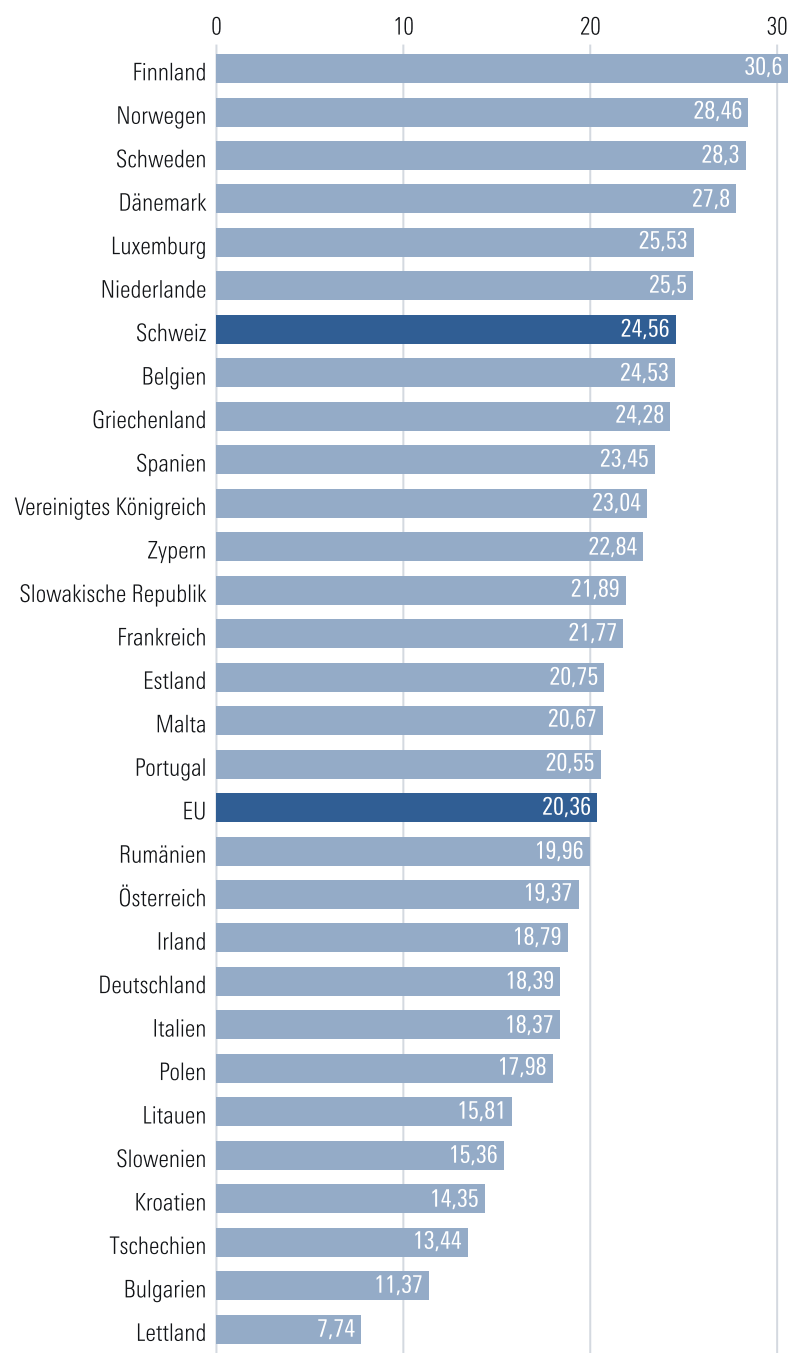
Immerhin: Wie es aussieht, stossen die Mieten in den Regionen mit hohem Mietpreinsniveau trotz Knappheit allmählich an Grenzen. In der Stadt Zürich etwa sanken die Angebotsmieten 2025 um 3,4 Prozent, wie WP berechnet. Für 2026 wird ein weiterer Rückgang erwartet. Allzu hohe Preise lassen sich offenbar trotz Wohnungsknappheit nicht mehr ohne weiteres durchsetzen. Das zeigen auch verschiedene teure Neubauten, die lange leer stehen.

Um ein Gefühl dafür zu bekommen, wie teuer das Wohnen in der Schweiz überhaupt ist, lohnt es sich, immer wieder einmal über die Grenzen zu schauen. Dabei zeigt sich: Die Schweiz gehört zwar zu den teureren Wohnungsmärkten. Sie ist jedoch keine isolierte Hochpreisinsel.

Gemäss Daten der OECD wenden Mieterhaushalte hierzulande im Schnitt 24,6 Prozent ihres verfügbaren Einkommens für die Miete auf. Damit liegt die

Bei den Mieten ist die Schweiz keine einsame Hochpreisinsel

Anteil der Miete am verfügbaren Einkommen der Haushalte



*Stand 2024, ausser Schweiz (2023) und Litauen, Kroatien, Tschechien (2022).

QUELLE: WÜEST PARTNER, OECD

NZZ / am.

Schweiz über dem Durchschnitt der Europäischen Union und im oberen Drittel der untersuchten Länder.

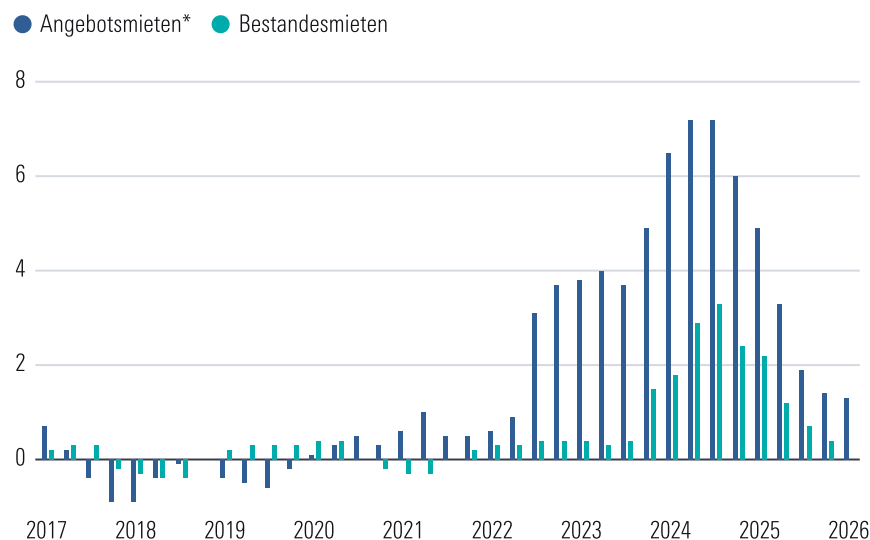
Aber in mehreren kleinen europäischen Ländern ist die Belastung ähnlich hoch oder höher. In Luxemburg und den Niederlanden etwa liegt der Anteil der Miete am Einkommen über dem Schweizer Wert. Auch in Teilen Skandi-naviens müssen Mieter mehr von ihrem Haushaltseinkommen fürs Wohnen ein-

setzen. Die Schweiz bewegt sich damit im oberen Bereich, aber nicht ausserhalb des europäischen Musters.

Ein Teil dieses Unterschieds erklärt sich durch den Wohnstandard. Mietwohnungen sind in der Schweiz im Durchschnitt rund 90 Quadratmeter gross, in der EU etwa 77 Quadratmeter. Die höheren Kosten sind also teilweise Ausdruck grösserer Wohnflächen – und damit auch eine Frage der Ansprüche.

Die Wohnungsmieten steigen nur noch leicht

Jährliche Veränderungsrate der Mietpreise in der Schweiz



Stand: 1. Quartal 2026; * qualitätsbereinigter Index.

QUELLE: WÜEST PARTNER, ZKB

NZZ / am.

La mobilité résidentielle est freinée par les écarts du marché

LOCATION Les déséquilibres se creusent en Suisse. L'écart grandissant entre baux en cours et loyers de l'offre fige les ménages dans leur logement et freine la mobilité résidentielle, selon une étude

ALEXANDRE BEUCHAT

La question de l'accessibilité financière au logement demeure au cœur des débats en Suisse, alors que la pénurie continue de s'accroître. Une étude publiée jeudi par le spécialiste de l'analyse immobilière Wüest Partner met en évidence une tension structurelle croissante sur le marché locatif. L'écart entre loyers des baux existants et ceux du marché ne cesse de se creuser, redessinant en profondeur les conditions d'accès au logement et à la mobilité résidentielle.

La capacité des ménages à supporter leur loyer s'est-elle réellement détériorée ces dernières années? Wüest Partner nuance cette idée. Entre 2016 et 2025, les salaires ont augmenté en moyenne de 8,4%, tandis que les loyers des locataires en place n'ont progressé que d'environ 5% sur la même période. Cette évolution s'explique par une inflation contenue et une relative stabilité du taux de référence hypothécaire, ce qui a même légèrement allégé la charge du logement pour de nombreux ménages.

La situation est en revanche très différente pour les nouveaux locataires ou les personnes souhaitant déménager. Confrontés à une offre insuffisante, ils ont dû faire face à une hausse des loyers proposés d'environ 17% au cours des dix dernières années. Autrement dit, le marché locatif tend à se structurer autour d'une séparation de plus en plus marquée entre locataires en place et nouveaux entrants. Cette divergence alimente un véritable marché à deux vitesses. En 2025, les loyers de l'offre dépassent en moyenne de 10,5% ceux des baux en cours.

Le cas de Genève

Cette moyenne dissimule toutefois d'importantes disparités. C'est à Genève que ces écarts sont les plus marqués. La différence entre loyers en cours et ceux du marché y dépasse 50%. Les loyers proposés atteignent environ 392 francs par mètre carré, contre 253 francs pour les baux existants. A l'inverse, certains cantons affichent des écarts nettement plus faibles, comme le Jura, où ils n'atteignent qu'environ 5%.

Le cas genevois s'explique par un marché particulièrement tendu, avec un taux de vacance de seulement 0,34% l'an dernier, soit le niveau le plus bas de Suisse. Dans ce contexte, une grande partie des logements

– en particulier les plus abordables – n'apparaît pas dans les annonces officielles et circule plutôt via des réseaux informels. Par ailleurs, une part importante du parc est constituée de logements d'utilité publique à loyers modérés, qui échappent également au marché des annonces.

S'ajoute à cela le cadre réglementaire genevois, notamment la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations), qui encadre strictement les loyers après rénovation. Cette réglementation, qui assure une forte protection des locataires déjà installés, contribue à renforcer les écarts de prix entre logements existants et nouvelles offres.

Un phénomène de «lock-in»

La tension sur le marché locatif met en évidence un phénomène de «lock-in». Les ménages bénéficiant d'un loyer avantageux ont une forte incitation à rester dans leur logement actuel, même si celui-ci ne correspond plus totalement à leurs besoins. La durée moyenne d'occupation atteint ainsi 8,5 ans à l'échelle nationale, et dépasse 13 ans à Genève. Cette faible mobilité réduit la rotation du parc locatif et accentue la pression sur les logements disponibles pour les nouveaux arrivants.

Selon les auteurs de l'étude, ce phénomène est avant tout structurel. Il résulte de la combinaison de loyers anciens avantageux, d'un taux élevé de locataires, de niveaux de prix déjà élevés et d'une offre insuffisante. Malgré environ 51 000 logements autorisés à la construction sur un an, la croissance nette du parc ralentit. Le développement des projets de démolition-reconstruction limite en effet l'augmentation effective du nombre de logements.

Au final, le marché locatif s'est davantage segmenté ces dernières années, conclut Wüest Partner. Pour les ménages déjà installés, la charge du logement est globalement restée stable, les salaires ayant progressé plus rapidement que les loyers. En revanche, les nouveaux entrants font face à des conditions nettement plus contraignantes, ce qui complique leur accès au logement.

Les jeunes apparaissent ici comme particulièrement exposés à ces tensions. En début de carrière, leurs revenus sont en moyenne plus modestes et ils doivent composer ensuite avec des loyers sensiblement plus élevés que ceux pratiqués pour les locataires de longue date. Cette situation contribue à retarder leur départ du domicile parental et illustre, plus largement, les effets d'un marché qui a tendance à se verrouiller. ■

Genève

Genève réforme sa formation préqualifiante

École La conseillère d'État chargée du DIP, Anne Hiltpold, présentait mercredi à la presse l'aboutissement d'un travail de deux ans. Avec une grande nouveauté: la création d'un tronc commun avec deux jours de cours par semaine.

Léa Frischknecht

Alors que le canton de Genève affiche le taux de certification chez les jeunes de 25 ans le plus bas de Suisse (84,7%), la cheffe du Département de l'instruction publique (DIP), Anne Hiltpold, a annoncé mercredi à la presse une réforme de la formation préqualifiante. Cette dernière concerne environ 1500 jeunes par année, âgés de 15 à 18 ans. Il s'agit surtout d'élèves qui terminent le cycle d'orientation sans le niveau pour accéder à une formation certifiante, ou de jeunes déjà dans le secondaire II qui rencontrent des difficultés.

Pour la conseillère d'État, qui s'appuie sur un rapport du Service d'audit interne, la formation actuelle présente des faiblesses structurelles, à l'image de mesures fragmentées, difficilement compréhensibles pour les élèves et leurs familles. Le suivi est également jugé inéquitable et la coordination entre les différents acteurs mauvaise.

«Jusqu'ici, les jeunes sortant du cycle d'orientation entraient dans un dispositif en fonction de



La formation préqualifiante ouvre les portes de l'apprentissage et de l'ECG. Ci-dessus, la remise de diplômes des AFP et CFC en 2025.

leurs notes, déclare la magistrate PLR. Ensuite, ils étaient un peu bloqués et en ressortaient difficilement. Les perspectives étaient moindres que ce que nous allons leur proposer à l'avenir.»

Tronc commun

La grande nouveauté, qui entrera en vigueur à la rentrée prochaine, réside dans la création d'un tronc

commun avec deux jours de cours par semaine comprenant notamment du français, des mathématiques, de la culture générale ou encore de l'éducation physique.

À côté, les élèves pourront choisir entre quatre options: un stage de longue durée en entreprise, une découverte des métiers dans les centres de formation professionnelle, une orientation menant à

l'École de culture générale (ECG) ou un CFP de commerce, ou encore des classes préparatoires professionnelles.

«À l'avenir, ce n'est plus le niveau de l'élève qui déterminera son orientation, mais son projet, détaille Anne Hiltpold. Si le jeune sait dans quelle voie il veut se lancer, alors il pourra suivre l'option préparatoire dans un centre de formation professionnelle, par exemple. S'il est un peu perdu, la découverte des métiers semble plus adéquate.» Les options pourront faire l'objet d'un changement à chaque nouveau semestre, selon l'avancement du projet de l'élève.

La réforme implique plusieurs conséquences organisationnelles, à l'image de la fermeture de l'établissement Lullin, qui a provoqué la colère de la gauche. Ouverte en 2014, «l'école de la seconde chance» accueillait 25 jeunes en risque de rupture ou en décrochage scolaire pour une durée de treize semaines.

«Nous n'avons pas pu maintenir ce modèle, mais cela ne veut pas dire que nous n'allons pas prendre en charge ces jeunes en

«Ce n'est plus le niveau de l'élève qui déterminera son orientation, mais son projet.»

Anne Hiltpold

Cheffe du Département de l'instruction publique

fragilité», tempère la conseillère d'État. À l'avenir, ils seront suivis au sein même des établissements. Les élèves en décrochage bénéficieront du «Parcours Remobilisation» au Collège Rousseau.

Pilotage centralisé

L'accent a également été mis sur le processus d'inscription qui débute dès le mois d'octobre avec des séances d'information dans les cycles d'orientation. Entre janvier et mai, des rencontres sont organisées avec l'élève et ses parents afin de discuter des choix d'options.

Près de 900 entretiens ont déjà été réalisés pour la rentrée prochaine.

La prise en charge, de deux ans maximum, permettra de déboucher notamment sur l'ECG ou sur un apprentissage. Celles et ceux qui n'auraient pas réalisé leur projet à l'issue de ce laps de temps pourront être orientés vers le dispositif CAP Formations.

Si le nombre d'inscriptions devait dépasser le nombre de places, des critères seront évalués, à l'image de l'assiduité et de la motivation de l'élève, de son comportement ou encore de la clarté de son projet de formation.

Pour la conseillère d'État, cette réforme et son pilotage plus centralisé devraient permettre une détection du décrochage scolaire plus précoce, ainsi qu'une meilleure coordination du suivi des élèves. Quand le canton de Genève parviendra-t-il à atteindre le seuil de 95% de certification chez les jeunes de 25 ans, attendu par la Confédération? Difficile à mesurer selon Anne Hiltpold. Elle estime que les résultats pourront être observés dans plusieurs années.